

M. King s'engage à poser la question de confiance

(suite de la page six)

Prendrons pas cette décision en tenant compte d'un seul facteur. Nous la prendrons en tenant compte de toutes les circonstances qui existent au moment où la responsabilité d'établir une politique qui de modifier une politique paraîtra s'imposer.

Et plus loin, "Le gouvernement fera ce qui lui semblera pousser à son plus haut point notre effort de guerre, en tenant pleinement compte des circonstances."

J'ajoutais: "Quand je dis 'en tenant pleinement compte des circonstances', je songe aux conditions qui pourront exister relativement à la guerre sur différents théâtres du conflit et à celles qui pourront exister au Canada."

Je ferais peut-être bien de rappeler aux honorables députés que ces déclarations remontent au 25 février de cette année. Il en a souvent été question au cours de la campagne sur le plébiscite, lorsqu'il s'est agi de préciser son objectif et d'exposer la manière dont le gouvernement entendait exercer son autorité, si on lui donnait toute liberté d'action. On ne saurait donc soutenir que la politique du cabinet, telle qu'elle se traduit dans le projet de loi à l'étude, n'était pas bien connue du Parlement et du peuple avant et pendant la tenue du plébiscite.

Pour ce qui est des mesures opportunes susceptibles d'être prises par le gouvernement, il me semble, ainsi que je l'ai dit en ouvrant ce débat, qu'il faut nécessairement faire entrer en ligne de compte le degré de confiance que le parlement et le peuple éprouvent à l'égard du régime auquel incombe le devoir de poursuivre la guerre. Cela ne constitue pas une raison d'entamer un second débat sur la question de la conscription. Il y a là cependant pour le gouvernement qui en est venu à la conclusion qu'une situation exige une certaine ligne de conduite qui ne rallie pas tous les suffrages, la meilleure raison du monde de saisir la première occasion qui se présente de s'assurer qu'il jouit de la confiance du parlement et qu'il peut compter sans réserve sur l'appui du parlement pour donner suite à la décision prise. Cela est d'autant plus nécessaire que des opinions nettement divergentes se sont déjà exprimées, tant dans le pays que dans l'enceinte parlementaire sur l'a-propos d'investir le cabinet de pouvoirs discrétionnaires, et qu'il y a lieu de prévoir que des divergences subsisteront touchant la sagesse de la décision.

Débat et vote de confiance

Un second débat sur la conscription est une chose. Autre chose tout à fait est un vote de confiance dans le régime ayant que celui-ci entreprenne de donner suite à une certaine ligne de conduite. Le gouvernement soucieux de faire son devoir dans la poursuite d'une guerre ne peut en aucun temps se permettre de rester dans l'incertitude quand à la suffisance de l'appui du Parlement, et moins que jamais à l'heure du péril. Le chef d'un gouvernement doit d'autant plus compter sur la confiance du Parlement qu'il croit pouvoir entretenir le moindre doute sur la mesure de l'appui auquel il peut s'attendre de la part de la Chambre des communes.

Le discours du trône renfermait ce qui suit: le gouvernement estime que, à cette époque la plus critique de l'histoire du monde, il devrait, sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement et sans égard pour tout engagement antérieur, jouir d'une complète liberté d'agir, selon qu'il le jugera utile d'après les nécessités du moment.

Quant à l'importance qu'il convient d'attacher aux mots "sous la seule réserve de sa responsabilité envers le Parlement" qui se trouvent dans le discours du trône, il peut exister des divergences d'opinion. La responsabilité du ministère envers le Parlement reste la même, que ces mots se trouvent là ou non.

Il semble bien, toutefois, que leur présence dans ce discours leur prête un sens particulier.

Le respect envers le Parlement

Chacun des honorables députés devra nécessairement décider de lui-même quelle importance il convient d'attacher à la portée de ces mots. Pour ma part, — et sur ce point je ne parle qu'en mon propre nom, — à la lumière de mes opinions et de celles que j'ai toujours eues au sujet de la responsabilité de l'exécutif à l'égard du Parlement, je ne crois pas que cette Chambre des communes aurait le sentiment d'avoir reçu le degré de confiance auquel elle a droit d'attendre du ministère si, dans une question de pareille importance pour le pays tout entier, le gouvernement allait agir avant d'avoir communiqué à la Chambre une décision si grosse de sens.

Bien que l'administration aura pleine liberté d'agir comme elle l'entend, si le bill à l'étude est adopté, j'imagine ce que diraient certains honorables députés de l'autre côté de la Chambre, voire même nombre d'honorables députés de ce côté-ci, s'il m'arrivait, alors que le Parlement siège encore et avant de mettre la députation au courant de la décision du gouvernement, de signer un décret du conseil rendant exécutoire la conscription pour le service outre-mer et si, immédiatement après, je venais annoncer à la Chambre la décision qu'aurait déjà prise le gouvernement.

S'il devient nécessaire d'envoyer comme renforts outre-mer les hommes appelés en vertu de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, il convient de le faire d'une manière aussi franche et ouverte que possible. A moins qu'on ne laisse bien entendre que le Parlement en sera averti d'avance, il surgira journellement d'innombrables soupçons et il se colportera des oui-dire de toutes sortes.

Le 7 avril, dans un discours que j'ai fait pour inaugurer la campagne sur le plébiscite j'ai exposé bien clairement que le public avait le droit d'être mis au courant de la

décision du Gouvernement avant que cette mesure soit appliquée. Voici ce que j'ai dit à ce sujet au cours d'une émission sur l'ensemble du réseau national:

"Le peuple canadien n'hésitera pas à faire tout ce qu'il juge nécessaire pour la sauvegarde de sa liberté. Il n'hésitera sûrement pas à prendre toutes les mesures voulues pour préserver son existence nationale, mais avant d'agir, il tiendra à savoir, comme c'est son droit, qu'il y a lieu d'agir, et ce d'autant plus, parce qu'il est question d'une mesure qui a déjà été cause de violentes controverses et source de désunion."

Il y aura vote de confiance sur la conscription

J'ai donc l'intention, si le Gouvernement décide un jour qu'il est nécessaire d'envoyer des hommes outre-mer qui n'ont pas offert de servir partout, et si je suis à la tête de l'administration alors, de demander à mes collègues de se rallier à moi pour informer immédiatement le Parlement de la décision du Gouvernement. Si le Parlement n'est pas en session à ce moment-là, je ferai tout en mon pouvoir pour qu'il soit mis au courant de cette décision le plus tôt possible après que nous l'aurons prise.

Je compte bien, en même temps, voir à ce que, avant que l'administration n'assume la nouvelle responsabilité de donner suite à sa décision, les honorables membres de la Chambre aient l'occasion, non pas d'entreprendre un deuxième débat sur la question de la conscription, mais de manifester leur approbation ou leur désapprobation du geste du gouvernement.

Une autre promesse remplie

Adoptant cette ligne de conduite, je réalise une autre promesse faite au Parlement le 25 février quand j'ai dit: "Si les volontaires viennent à manquer et si d'autres moyens de recrutement s'imposent absolument, nous prendrons une décision, nous la présenterons au Parlement et inviterons ce dernier à juger la question au fond". Le débat sur le fond de la question de conscription s'est fait, de toute nécessité, au sujet du présent bill. Ce qui sera important à l'avenir, c'est que la décision du gouvernement soit immédiatement présentée au Parlement, et que le gouvernement soit prêt à risquer son existence relativement à cette décision.

On dira peut-être qu'une telle ligne de conduite comportera du délai, qu'il faut agir tout de suite. On dira avec raison que si l'intention n'était pas urgente, le gouvernement n'aurait pas pris cette décision. Une telle objection serait fondée si le gouvernement permettait d'entreprendre un second débat sur la question de la conscription. Cela ne dérange en rien, cependant, la méthode que nous avons l'intention d'adopter.

Si le Gouvernement conclut à la nécessité d'imposer la conscription pour le service outre-mer, il peut sans délai mettre sa décision en oeuvre. Et à moins d'indice que la Chambre des communes ait retiré sa confiance au ministère, il n'y aurait aucun délai.

Réponse à des objections

Et même si le Parlement ne siège pas, on peut réunir les Chambres en quelques jours. Grâce à la pratique adoptée durant la guerre d'ajourner plutôt que de proroger la session, on pourrait se dispenser des formalités de la rentrée. On n'aurait pas à adopter de nouvelles mesures. Il suffirait d'exprimer sous une forme ou sous une autre la confiance continue que l'on a au gou-

vernement. Il est à peu près impossible d'imaginer une situation où le passage d'une semaine puisse nuire à l'envoi de renforts outre-mer puisque l'on pourrait prendre les dispositions à cette fin en même temps que s'effectue la rentrée des Chambres. Comme l'a mentionné lui-même l'ex-ministre des Travaux publics le 11 juin (voir le *Hansard*, page 3865): "Ce n'est pas en une semaine que l'on enverra les conscrits outre-mer... Rien n'empêcherait le gouvernement de préparer les rouages dès l'instant où il déciderait de recourir à la conscription." Il faudrait naturellement écarter les précédents établis à Westminster, j'estime qu'il conviendrait d'affecter tout au plus un temps très court au débat et au besoin, d'appliquer à cette fin le règlement de la Chambre touchant la limitation des discours.

Mais, si rigoureusement que l'on ait à restreindre la durée des délibérations, chaque membre aura par son vote l'occasion d'exprimer sa confiance ou son manque de confiance au gouvernement.

Point n'est besoin, en effet, de débattre la question.

On se rappellera que l'on a procédé de la même façon lors de la déclaration de la guerre. Le parlement s'est réuni en moins de sept jours. Le gouvernement lui a laissé entendre que le vote sur l'adresse serait considéré soit comme une approbation, soit comme une condamnation de sa politique. Le débat a duré deux jours. Dès que le vote eût été pris, on adopta les mesures voulues pour proclamer l'existence de l'état de guerre. Ainsi qu'un honorable député l'a fait observer: "Il n'y eut ni délai ni perte de temps, et cependant la suprématie du parlement fut maintenue".

L'exemple de l'Angleterre

La Chambre des communes anglaises a eu à débattre la semaine dernière une motion de non confiance dans le gouvernement. Cette motion était le fruit des critiques formulées à l'adresse de M. Churchill, le blâmant de ne pas vouloir se départir du portefeuille de la défense, qu'il détient en sus du poste de premier ministre. Le débat fut l'objet d'une limite de temps précise. En moins de deux jours, les honorables députés ont eu amplement l'occasion d'exprimer leurs vues.

Vote de non-confiance

Quant aux moyens par lesquels la Chambre pourrait, en ce qui concerne la décision du gouvernement, exprimer sa confiance ou son manque de confiance en l'administration, les honorables députés savent très bien qu'un honorable membre peut toujours proposer un vote de non-confiance à la suite d'une motion appelant la Chambre à se former en comité des subsides. Si le gouvernement jugeait opportun d'user de ce moyen pour s'assurer de l'opinion de la Chambre, il y aurait recours. S'il n'y avait pas de crédits à soumettre à l'examen de la Chambre à ce moment-là, le gouvernement n'aurait qu'à présenter un crédit supplémentaire spécial et proposer immédiatement après que la Chambre se forme en comité des subsides. Tout honorable député qui le désire pourrait alors proposer un vote de non confiance.

Comme à Westminster

Mais il existe une façon de procéder encore plus directe. C'est celle qu'a suivie le parlement de Westminster en janvier dernier, après le retour de M. Churchill de son précédent voyage aux États-Unis et au Canada. Le 27 janvier, M. Churchill signifiait à la Chambre des communes son désir d'être appuyé par un vote de confiance. Le lendemain, M. Attlee proposait:

"Que les procédures découlant de la motion relative à la confiance dans le gouvernement de Sa Majesté soient soustraites, à la présente séance, aux dispositions du Règlement (Séances de la Chambre)".

La motion fut adoptée. M. Attlee proposa ensuite: "Que cette Chambre a confiance dans le gouvernement de Sa Majesté et l'aidera de son mieux à la poursuite énergique de la guerre."

Le débat eut lieu les 28 et 29 janvier. Au terme de la séance du 29, la Chambre se prononça ainsi qu'il suit: 464 oui contre 1 non.

Les honorables députés trouveront intéressante, j'en suis sûr, la déclaration formulée par monsieur Churchill sur l'importance et la portée du vote qu'il demandait à la Chambre des communes. Voici ce qu'il disait le 27 janvier:

Il surgit périodiquement dans l'existence de tout gouvernement des situations qu'il importe de tirer au clair....

Depuis mon retour au pays, je suis arrivé à la conclusion qu'il me faut solliciter l'appui d'un vote de confiance de la Chambre des communes. Procédure tout à fait normale, constitutionnelle et démocratique. On a demandé un débat sur la guerre. J'y ai pourvu le plus complètement et le plus librement possible pour trois jours entiers. La députation aura toute liberté d'exprimer ses vues sur le compte de l'administration, sur la composition du cabinet ou sur certains des ministres en particulier, sous l'unique réserve que la Chambre a toujours si soigneusement observée relativement aux secrets militaires.

Peut-il exister plus grande liberté? Peut-on donner une plus belle expression à l'idéal démocratique? Il y a peu de pays dont les institutions soient assez robustes pour permettre pareille chose alors qu'ils se battent pour leur survivance."

Je ne saurais, pour l'instant, faire connaître comment on procédera si le gouvernement en arrive à la conclusion que la conscription pour le service outre-mer s'impose. Cela dépendra forcément des circonstances. Sur une question qui se rattache à une décision qu'il appartiendra au cabinet de prendre et qui tient de si près à la confiance que d'autres peuvent avoir dans mon jugement et ma fidélité, il va sans dire que je ne puis exprimer que mes propres vues. Personne ne peut prédire la tournure que prendra la guerre ni ce qui peut survenir du jour au lendemain chez nous ou ailleurs. En cherchant à libérer le gouvernement d'un engagement, je n'irai pas en prendre un autre. Cependant, je veux bien faire comprendre à tous les honorables députés que, si je suis le chef du gouvernement quand on prendra cette décision, je demanderai à la Chambre des communes l'assurance que je jouis de sa confiance avant qu'il y soit donné suite.

Ce n'est pas chez moi une nouvelle manière de voir. Je l'ai formulée à maintes reprises et j'en tiens très à cœur. Ma manière de voir sur cette question, je l'ai exprimée au peuple canadien le 24 avril.

Au cours de ma dernière allocution radiophonique de la campagne plébiscitaire, je disais:

"L'époque actuelle n'est pas une phase ordinaire de notre histoire, car nous sommes en guerre. Le monde entier est dans un état de rapide évolution. Les responsabilités du gouvernement, lourdes en tout temps, le sont plus que jamais aujourd'hui. Pour ma part, si je n'étais convaincu qu'en ma qualité de chef du Gouvernement, je n'ai cessé de jouir de la confiance du peuple qui, à maintes reprises m'a remis au pouvoir, je voudrais y demeurer une heure de plus."

M. Churchill et les votes de confiance

Je pourrais faire observer que, en janvier dernier, lorsque M. Churchill posa la question de confiance dans son administration, aucun de ses censeurs n'avait même insinué qu'il dût résigner son poste ou qu'un autre dût prendre sa place. Il jugeait toutefois que la critique dirigée contre lui-même et con-

cernant certains aspects de son administration avait atteint un tel point qu'il avait besoin d'une réaffirmation de l'appui de ceux qui, au sein du Parlement, l'avaient investi du pouvoir. Je suis d'avis que, dans un pays démocratique, le chef d'un gouvernement chargé de lourdes responsabilités éprouve en tout temps le besoin d'une telle réaffirmation de confiance, surtout à la veille d'assumer de nouvelles responsabilités.

Je crois que M. Churchill songeait beaucoup à ce sentiment lorsque, en répondant à ses censeurs à la Chambre des communes à Westminster, mardi dernier, il déclara: "On n'a rien négligé en vue d'affaiblir la confiance du peuple en son gouvernement..."; et un peu plus loin, parlant de lui-même en sa qualité de premier ministre, il ajoutait: "et ensuite pour le rabaisser dans sa propre estime, au su et vu de la nation si possible".

Mais il existe une autre raison pour laquelle M. Churchill a senti périodiquement le besoin d'étayer sa politique d'un vote de confiance de la part de ses collègues de la Chambre des communes. La responsabilité parlementaire est double. La députation, aussi bien que les ministres, a ses responsabilités. M. Churchill a jugé que le peuple du Royaume-Uni avait le droit de connaître l'attitude de ses représentants et de savoir dans quelle mesure ils étaient prêts à appuyer l'administration dans l'accomplissement de sa tâche essentielle de faire la guerre. Il estimait aussi que la population anglaise avait le droit de savoir quel appui le gouvernement se voyait refuser, et les raisons de ce refus. Remarques qui, à mon sens, s'appliquent généralement, en ce temps de guerre, au Parlement et au public canadien.

En terminant je tiens à répéter ces paroles que j'adressais au pays, le 7 avril, en l'exhortant à donner un vote affirmatif sur le plébiscite:

Le Canada ne pouvait rester à l'écart

"Pour quiconque, par delà les événements de l'heure, peut sonder l'avenir, ce n'est plus seulement l'unité, c'est l'existence même de notre pays, en tant que nation libre, qui se trouve aujourd'hui menacée. Nous ne sommes plus de ce monde où même la plus puissante des nations puisse compter échapper par ses seuls moyens à l'ambition et à la cupidité des peuples agresseurs."

Pour sauvegarder son existence, chaque pays libre aura besoin de tout l'appui que peuvent lui apporter les autres pays libres. Ce n'est que par la plus entière coopération entre elles que les nations libres pourront éviter de devenir, l'une après l'autre, victimes des peuples de brigands qui, à n'en pas douter, ambitionnent la domination mondiale.

"A cause de l'immensité de son territoire, de la richesse de ses ressources et du petit nombre de ses habitants, notre pays risque d'avoir un plus grand besoin de l'assistance d'autrui que toute autre nation de l'univers. Si nous ne continuons d'appuyer de notre mieux les autres pays, nous n'aurons pas le droit de compter sur leur concours le plus entier. Tant que la marche victorieuse de l'ennemi ne se sera pas changée en une défaite écrasante, nul pays, et le Canada moins que tout autre, ne pourra se sentir en sécurité."

Ces observations n'ont pas été faites à la légère. Je prie chaque honorable député de les bien méditer à la lumière des événements qui se sont produits depuis, et de la situation telle que nous la connaissons en ce moment. Peut-on douter que notre sécurité, que la sécurité de notre hémisphère dépende de l'engagement, dans le monde ancien, du flot envahisseur allemand et japonais, jusqu'à ce que surgissent du nouveau monde des forces capables de mater sa terrible puissance.

Pour les machines et les armes modernes les distances et le temps n'existent plus. L'éloignement n'est pas un élément de protection. Au cours de cette guerre, le mot outre-mer a réellement perdu sa signification. Le conflit actuel est un et indivisible. Que ses batailles se lient sur les sables de l'Égypte, dans les steppes de la Russie, au plus profond de la Chine, dans les îles du Pacifique, dans les terres arides de l'Arctique ou dans le firmament de Grande-Bretagne, d'Allemagne ou des pays conquis de l'Europe. Il ne peut y avoir de sécurité pour nous, nos foyers et nos familles tant que les armées ennemies ne seront pas défaites et écrasées.

Le Gouvernement et la population du Canada ont une lourde responsabilité envers le demi-million de jeunes Canadiens qui ont consenti tous les sacrifices pour assurer notre sécurité. Nous leur devons tout ce qu'il est en notre pouvoir de leur donner. Sur quelque champ de bataille qu'ils combattent, ils luttent pour le Canada, pour leur patrie, pour sa sécurité et son avenir. Cet avenir est entre nos mains et c'est à nous, membres du Parlement, qu'il appartient dans la mesure de nos forces, de transmettre à ces vaillants jeunes gens, après la victoire, un Canada libre et uni.